

PRIX QUINQUENNAL DU CERCLE NUMISMATIQUE

DU VAL DE SALM – EXERCICE 2019-2020

1. Dans un souci de déontologie financière le Cercle Numismatique du Val de Salm, association non assujettie à la TVA, a mis en place une structure qui, à partir du 10 mars 2019, vise à valoriser des publications à caractère purement numismatique cadrant particulièrement dans les valeurs du Cercle (*Réunir pour enseigner, Promouvoir pour inciter*) et s'inscrivant ainsi dans le niveau d'ambition que ce dernier interprète dans son bulletin.
2. Cette valorisation se traduit par des sommes d'argent attribuées aux auteurs de travaux de recherches individuels de moyenne à grande ampleur et d'articles contribuant significativement au déploiement des connaissances dans les disciplines couvertes par la numismatique en tant que science appliquée. On distingue DEUX catégories de récompenses, à savoir :
 - a. **Le prix quinquennal du Cercle numismatique du Val de Salm :**
 - i. Premier prix : une somme de 1000,00 € pour le meilleur travail de recherche et d'analyse individuel tel que décrit ci-dessous.
 - ii. Second prix : une somme de 250,00 € pour le second meilleur travail de recherche et d'analyse individuel.
 - b. **Le prix quinquennal du Bulletin du Cercle numismatique du Val de Salm :**
 - i. Premier prix : une somme de 300,00 € pour le meilleur article de fond individuel tel que décrit ci-dessous.
 - ii. Second prix : une somme de 100,00 € pour le second meilleur article de fond individuel.
3. Définitions : On entend par :
 - a. Travail de recherche individuel :
 - i. Une analyse **individuelle** sur un thème spécifique original (quel que soit le support) ressortissant directement aux domaines couverts par la numismatique que l'auteur développe de manière raisonnée, structurée, méthodique voire scientifique, reposant sur des faits, des hypothèses falsifiables, argumentées et leur analyse.
 - ii. Il y défend son point de vue, en tenant compte des sources d'informations nécessaires.
 - iii. Il demeure absolument écarté du « copier et coller » d'informations extraites de divers moyens.
 - iv. Concrétisé dans un document de 45 pages minimum (exclus les annexes, bibliographie, table des matières, résumé).
 - b. Article de fond :
 - i. Un article de fond est un document individuel, de 4 à maximum 15 pages, de première main, qui donne des informations et des détails à propos d'un sujet en rapport direct avec la numismatique au sens large du terme.
 - ii. Il peut contenir l'opinion du rédacteur moyennant une argumentation structurée et méthodique.
4. Critères et processus d'attribution
 - a. Les prix, ouverts à tous, sont attribués indépendamment des conditions de diplôme.
 - b. Les lauréats sont désignés par un jury constitué de deux commissaires rédacteurs-correcteurs, désignés annuellement par l'Assemblée Générale.
 - c. En cas de désaccord ou de ballottage, la décision d'attribution (ou non) ressorti aux attributions du Président.
 - d. La décision du Jury (et du Président) est sans appel.

- e. Au cas où un article, ou travail de recherche s'avère être non approprié (plagiat, traductions, erroné quant à son contenu, ...), l'auteur en sera notifié.
 - f. Les documents en compétition NE peuvent avoir été primés auparavant.
 - g. Les textes seront rédigés dans la langue usuelle du Cercle, à savoir le français.
 - h. Les noms des lauréats sont communiqués à l'Assemblée Générale de 2020 et dans le bulletin qui suit cette dernière.
 - i. Le jury en activité ne peut être lauréat.
5. Périodicité et conditions d'envois
- a. Début du processus de valorisation : 10 mars 2019
 - b. Prix quinquennal de Cercle numismatique du Val de Salm
 - i. L'évaluation pour une attribution se déroule dans les trois mois qui précèdent une AG. (Mars de chaque année).
 - ii. Entrent dans la cadre du concours, tout document introduit avant le 31 décembre 2019 « le cachet de la poste ou du courriel faisant foi ».
 - iii. L'auteur transmettra également au président du Cercle (cf. http://numisvaldesalm.be/VDS_05.htm) : GEORIS Vincent, rue des Ardoisières 15, BE-6690 Vielsalm, Belgique :
 - 1. Une version de son document sur CD. (cf. Par 8 ci-dessous).
 - 2. Un résumé de maximum 1 à 2 pages de son travail.
 - iv. Un envoi par courriel, clairement daté, est également autorisé uniquement à l'adresse suivante georis.vincent@gmail.com (cf. Par 7)
 - v. En cas de non attribution, le prix sera à nouveau remis au jeu lors du prochain concours quinquennal.
 - c. Prix quinquennal du bulletin.
 - i. Chaque article, répondant à la définition (cf. Par 2 b), présenté au Président pour publication (cf. http://numisvaldesalm.be/VDS_05.htm) : GEORIS Vincent, rue des Ardoisières 15, BE-6690 Vielsalm, Belgique avant le 31 décembre 2019 est candidat potentiel.
 - ii. Un envoi par courriel, clairement daté est également autorisé uniquement à l'adresse suivante georis.vincent@gmail.com (cf. Par 7)
6. Publicité
- a. Les noms des lauréats seront communiqués
 - i. A l'Assemblée Générale annuelle de Mars.
 - ii. Dans le bulletin qui suit ladite Assemblée.
 - iii. Sur le site internet du Cercle.
 - b. Les articles et les résumés des travaux de recherches seront publiés dans les bulletins du Cercle qui suivront l'Assemblée Générale en fonction de nombre de pages rédactionnelles disponibles. Les articles et résumés des travaux primés seront publiés en priorité accompagnés d'une mention spéciale.
 - c. Les articles non retenus pour le prix mais en accord avec le niveau d'ambition et les valeurs du Cercle seront publiés comme de coutume sans aucune mention particulière.
 - d. Un « abstract » sera également publié sur le site du Cercle.
 - e. Toute communication du travail de recherche primé ou non, en tout ou partie ou sous forme de synthèse pourra être publié dans le Bulletin moyennant accord préalable de l'auteur.
7. Objectivité et impartialité.
- L'objectivité et l'impartialité du jury seront notamment garanties par l'examen des documents SANS en connaître l'auteur au préalable. Dans ce contexte, ceux-ci sont instamment demandés de respecter la procédure suivante :

- a. Les épreuves soumises dans le cadre de l'attribution d'un prix seront communiquées UNIQUEMENT au Président du Cercle (cf. Par 5) et ce sans aucune mention de l'auteur. (document anonyme).
- b. Le résumé des études sera également anonyme.
- c. Par courrier différent (ou courriel) également adressé au Président du Cercle (cf. Par 5) l'auteur informera ce dernier de la corrélation auteur / document.
- d. L'utilisation de pseudo est autorisée pour autant que ce dernier ne renvoie pas à l'auteur ni n'usurpe le nom d'un numismate réputé.

Le Président transmettra par courriel spécifique (et non par transmission) les épreuves aux membres du jury après s'être assuré de leur anonymat.

Un fois le classement définitif établi, le Président dévoilera les noms.

8. Lignes directrices concernant les présentations des documents.

- a. Format de papier A4 ;
- b. Typographies du texte: Word© Times New Roman 11.
- c. Format titre : Word© Times new Roman 14 et caractères gras.
- d. Format titre : Word© Times new Roman 12 et caractères gras.
- e. Marges à gauche et à droite : 2.5 cm
- f. Entêtes et pieds de pages : 2.5 cm
- g. Interlignes 1.08 points.
- h. Textes justifiés à gauche et à droite.
- i. Illustrations non monétaires
 - i. Couleurs et centrées.
 - ii. Doivent être nécessaires et à la grandeur idoine (pas de gap fillers)
 - iii. Numérotées (Fig x)
 - iv. Avec légende et mention des sources.
- j. Illustrations de monnaies
 - i. Couleurs et centrées.
 - ii. Idéalement détournées.
 - iii. En légende (Times New Roman, 9, caractères gras) :
 - 1. Fig (y)
 - 2. Echelle (idéalement 1/1) ou dimensions en mm, métal, données massiques.
 - 3. Description avers et revers (éventuellement dans le texte si nécessaire à la compréhension) .
- k. Renvois bibliographiques
 - i. Numérotés en continu.
 - ii. Mentionnés en bas de page (footnote) (Times New Roman 10).
 - iii. Nom des auteurs en majuscules et initiales des prénoms, italiques pour le titre des ouvrages ou articles.
 - iv. Par ordre alphabétique des auteurs
- l. Concernant les travaux de recherches individuels
 - i. Table des matières en début d'ouvrage idéalement avec hyperliens.
 - ii. Table des illustrations après la table des matières idéalement avec hyperliens.
 - iii. Table bibliographie. Nom des auteurs en majuscules et initiales des prénoms, italiques pour le titre des ouvrages ou articles
 - iv. Table des annexes
- m. Annexes
 - i. Sont directement reliées au contenu du travail de recherche.
 - ii. Peuvent comprendre des extraits d'ouvrages, tableaux, graphiques, schémas, photos, etc., qui ajoutent à la clarté du travail, mais :

1. Que l'auteur n'a pas jugé bon d'inclure dans le texte ;
2. Trop longues pour être incorporées dans le texte (bien que nécessaires à la compréhension du travail sans toutefois en gêner la lecture);
3. Suggérées à titre de lecture complémentaire.
4. Chaque annexe doit porter un titre.
5. Numérotées (Annexe 1 ou Annexe A)